



Bureau de l'opposition

**MÉMOIRE À LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

PROJET DE LOI N° 14

*LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE, LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE
LA PERSONNE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES*

FÉVRIER 2013

INTRODUCTION

L'opposition à la Ville de Longueuil est composée de neuf élus. Gilles Grégoire, chef de l'opposition, est le conseiller du district 15 dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil. Robert Myles est le conseiller du district 17 dans l'arrondissement de Greenfield Park.

Gilles Grégoire, chef de l'opposition, a été élu pour la première fois en 1996. Avant son élection comme conseiller à la nouvelle Ville de Longueuil en 2006, Gilles Grégoire était conseiller municipal de Saint-Lambert depuis 1996. Au cours de ses années d'implication, il a été président de l'ancien arrondissement de Saint-Lambert—LeMoyne, de 2001 à 2005, président du comité de la sécurité publique, représentant municipal au sein du comité des loisirs, de la culture, et de la vie communautaire, de même que délégué au comité consultatif d'urbanisme.

De 2006 à 2009, en tant que conseiller dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, il a été membre du conseil d'agglomération de Longueuil, membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, membre de la commission des arts, de la culture et du patrimoine, membre de la commission des loisirs, des sports et du développement communautaire, membre de la commission des finances et des ressources humaines, membre de la commission des infrastructures et de la circulation, membre de la commission de l'environnement et de l'aménagement de l'agglomération de Longueuil, membre de la commission du budget, des finances et de l'administration de l'agglomération de Longueuil, membre de la Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ) et membre du conseil d'administration de Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L).

Gilles Grégoire a été le propriétaire de Grégoire T.V. enr., un commerce familial établi à LeMoyne depuis 1954. Bénévole actif dans son quartier depuis plusieurs années, Gilles Grégoire a été président du Club de golf municipal de Saint-Lambert pendant 6 ans (1992-1998), membre du Club Richelieu de Saint-Lambert pendant 2 ans (1998-1999), en plus d'être membre de la Table de Vie de Quartier LeMoyne et des Chevaliers de Colomb.

Robert Myles, conseiller du district 17 dans l'arrondissement de Greenfield Park Est résident de Greenfield Park depuis 1962, Robert Myles est conseiller municipal depuis 1998.

De 1998 à 2001, il a été conseiller municipal de Greenfield Park. Il a été élu de nouveau en novembre 2005 et en 2009. Lors de son mandat, entre 2006 et 2009, il a été membre de la commission des infrastructures et de la circulation. Depuis l'élection de novembre 2009, Robert Myles est membre de la commission des infrastructures et de la circulation et est une personne ressource du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Greenfield Park

Il est à l'emploi de Pratt & Whitney Canada depuis 1977 et il est membre du comité de négociation et du comité de santé et sécurité du travail du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile (TCA).

Son engagement communautaire l'a amené à s'impliquer au sein de plusieurs organismes, comme le comité des paniers de Noël, le tournoi de hockey des anciens de Greenfield Park ainsi que le comité des scouts. En 1989, il a été récipiendaire du Certificat du mérite de Greenfield Park.

UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE DE GREENFIELD PARK

Une présence anglophone historique

La présence d'une population de langue anglophone dans ce qui est aujourd'hui l'arrondissement de Greenfield Park peut être tracée à des mouvements de population datant de plus d'un siècle.

À partir des années 1870, des immigrants britanniques qui avaient fui la pollution et les conditions de vie difficiles de leur pays natal se sont installés à Montréal avec l'espoir d'y élever une famille sous de meilleurs jours.

Ils se sont principalement installés dans des quartiers du sud-ouest de Montréal, soit à proximité d'autres immigrants anglais et d'usines leur permettant de travailler.

Ces immigrants se sont vite faits à l'esprit que les meilleures conditions de vie recherchées ne s'y trouveraient pas nécessairement. Les quartiers ouvriers du secteur en plus de la pollution industrielle avoisinante faisaient en sorte que ces immigrants ont cherché un nouvel endroit où y établir des racines.

Après avoir fait des épargnes substantielles, ces immigrants ont acheté des terres à des Canadiens-Français. Certains ont acheté des terres afin d'en tirer un profit rapide. D'autres afin d'y avoir une maison d'été; parmi ceux-ci, plusieurs demeureront à l'année à Greenfield Park, s'étant grandement attachés au secteur. Plusieurs s'y sont établis de façon permanente. Leur arrivée à Greenfield Park remonte à 1907.

Le développement des banlieues, la construction du pont Victoria et le développement du transport en commun permirent à ces immigrants anglais de s'établir de façon permanente à Greenfield Park. En 1910, un service de tramway permettait aux ouvriers de se rendre au travail à Montréal rapidement tout en leur permettant d'avoir un endroit où rester qui était propre, calme et paisible.

Des efforts effectués par des développeurs immobiliers afin d'attirer une clientèle ouvrière dans ce secteur portèrent fruit. Nombreux propriétaires de langue française ont vendu ou subdivisé leurs terrains afin de profiter de ce boom immobilier.

La fondation de la Ville de Greenfield Park

C'est dans ce contexte particulier et cette forte présence anglophone que Greenfield Park fut fondée en 1911. La Charte de la ville fut signée par l'Assemblée législative du Québec (telle qu'était alors connue l'Assemblée nationale du Québec) le 11 mars 1911 après plusieurs efforts politiques des résidents du secteur.

Il existe donc un contexte historique bien particulier du fait anglophone à Greenfield Park qui existe depuis plus d'un siècle.

Une population anglophone toujours importante

Dans le début des années 1970, plusieurs de ces immigrants ont quitté vers l'Ontario et l'Ouest canadien, attirés par les nouveaux défis que ces régions offraient. Malgré tout, cette présence et l'héritage anglophone de Greenfield Park sont encore très présents.

Aujourd'hui, la population ayant l'anglais comme langue d'usage à la maison à Greenfield Park se situe à près de 34 % selon les dernières données disponibles.

Ce fait anglophone se reflète aussi dans les différentes organisations et institutions qui existent encore aujourd'hui.

Nous n'avons qu'à penser à la commission scolaire anglophone de Riverside qui y opère des écoles. L'école primaire St-Jude accueille près de 250 élèves. L'école primaire de Mountainview accueille près de 200 élèves. Centennial Regional High School, une école secondaire anglophone, accueille près de 1500 élèves. De plus, l'École Internationale Primaire de Greenfield Park est un exemple important de collaboration entre la commission scolaire francophone de Marie-Victorin et la commission scolaire Riverside. Cette école reçoit près de 600 élèves de ces deux commissions scolaires.

L'Association de football Greenfield Park Packers existe depuis 35 ans et permet à plus de 330 garçons et 30 filles de participer au sport du football. Cette organisation permet à tous les enfants de participer. Encadrée par plus de 150 bénévoles, cette organisation est un exemple d'institution anglophone qui est bénéfique pour la communauté en plus de permettre les liens avec les francophones.

La Légion canadienne de Greenfield Park est aussi très importante dans la communauté. La branche 94 de la Légion canadienne accueille de nombreux vétérans qui ont servi les forces armées canadiennes. Les nouvelles générations de vétérans étant davantage francophones, cette institution est aussi un exemple important du bilinguisme au sein de l'arrondissement. On peut aussi noter que la participation des résidents de Greenfield Park aux deux grandes guerres fut très importante per capita. Durant la Première Guerre mondiale, il était même impossible de tenir les réunions du conseil municipal vu la participation outre-mer à la guerre par les élus de l'époque.

La Charte de la langue française : Greenfield Park est une ville bilingue

La Charte de la langue française, une loi de l'Assemblée nationale du Québec est entrée en vigueur en 1977. Cette loi permettait à certaines municipalités qui avaient plus de 50 % de sa population qui avait l'anglais comme langue maternelle d'être reconnue comme municipalité bilingue. Ce fut le cas de Greenfield Park.

Les fusions et défusions municipales

Dans le processus des fusions municipales, il fut accordé au futur arrondissement de Greenfield Park une présomption légale de son statut bilingue au sein de la Charte de la Ville de Longueuil, en plus d'une protection à cet égard que seuls les élus de Greenfield Park pouvaient demander la révocation de ce statut particulier auprès du gouvernement du Québec.

Cette même garantie fut maintenue par le gouvernement du Québec dans le processus des défusions municipales.

Ce que propose le projet de loi actuel

Le projet de loi 14 propose dans sa forme actuelle de retirer la seconde phrase du premier alinéa de l'article 12 de la Charte de la Ville de Longueuil. Cette phrase confère la protection du statut bilingue à l'arrondissement. Sans cette mention légale, il appartiendrait au gouvernement du Québec de retirer ce statut bilingue par décret.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

La Ville de Longueuil se divise en trois arrondissements : Greenfield Park, St-Hubert et Vieux-Longueuil. Lors des défusions municipales en 2004, les anciennes villes de Greenfield Park et de St-Hubert ont choisi de rester au sein de la nouvelle ville de Longueuil en ne demandant pas de référendum sur les défusions.

La *Charte de la langue française* a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977. À ce moment, la ville de Greenfield Park a été reconnue comme ayant un statut bilingue en vertu des dispositions de l'article 29.1 de cette même Charte. Les dispositions initiales de la *Charte de la langue française* permettaient aux municipalités dont une majorité de résidents parlaient une autre langue que le français à la maison d'être officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1.

Lors du processus des fusions et des défusions municipales au Québec entre 2001 et 2004, une protection a été accordée à l'arrondissement de Greenfield Park afin de protéger son statut bilingue dans la *Charte de la Ville de Longueuil*. Il faut rappeler que selon les données du Recensement de 2001, la population totale de Greenfield Park s'élevait à 16 860 personnes. De ce nombre, 6 190 personnes avaient l'anglais comme langue maternelle, pour un pourcentage de 36,7 %. Selon le Recensement de 2006, la population totale de Greenfield Park était de 16 985 personnes. De ce nombre, 5 740 personnes avaient l'Anglais comme langue maternelle, pour un pourcentage de 33,8 %.

En vertu des dispositions actuelles de la *Charte de la Ville de Longueuil*, il appartient à l'arrondissement de Greenfield Park de demander à ce que son statut bilingue lui soit retiré. Avec l'adoption du projet de loi 14, qui viendrait modifier la *Charte de la Ville de Longueuil* et la *Charte de la langue française*, le gouvernement détient derechef le pouvoir de retirer ce statut particulier à l'arrondissement par décret.

L'article 59ⁱ du projet de loi 14 vient supprimer la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 12ⁱⁱ de la *Charte de la Ville de Longueuil*, ce qui enlève à l'arrondissement de Greenfield Park le pouvoir de demander à ce que son statut bilingue lui soit révoqué. Avec l'adoption de la loi 14 telle que proposée, l'article 29.1ⁱⁱⁱ de la *Charte de la langue française* stipule que seules les municipalités ayant plus de la moitié des résidents de son territoire ayant l'anglais comme langue maternelle peuvent être reconnues par l'Office de la langue française.

Sans cette protection garantie, l'arrondissement de Greenfield Park ne satisfait plus les critères lui permettant de garder son statut bilingue. Il faut toutefois rappeler que lors de la création de la nouvelle Ville de Longueuil en 2001, l'arrondissement de Greenfield Park ne satisfaisait pas le critère du 50 % de résidents ayant l'anglais comme langue maternelle. Dans les faits, la situation n'a pas tellement changé depuis 2001. Le nombre d'anglophones est certes légèrement en baisse, mais rien n'est assez drastique pour remettre le statut bilingue en question.

L'arrondissement de Greenfield Park est dans une situation particulière. En effet, seulement trois arrondissements au Québec possèdent un statut bilingue, soit l'arrondissement de Greenfield Park à la Ville de Longueuil, l'arrondissement de Lennoxville à la Ville de Sherbrooke et l'arrondissement de Grenville à la Ville de Grenville-sur-la-Rouge. Cette situation est particulière puisque l'arrondissement de Greenfield Park n'a pas de charte la constituant légalement. L'arrondissement n'a pas d'autre statut juridique que celui inscrit dans la *Charte de la Ville de Longueuil*.

Il faut se rappeler que les citoyens de l'arrondissement de Greenfield Park ont eu la promesse par le gouvernement du Québec et par l'ancienne Ville de Longueuil que leur statut bilingue serait protégé. L'opinion des élus de l'opposition à la Ville de Longueuil est que les promesses doivent être immunisées face aux circonstances changeantes.

Dans l'arrondissement de Greenfield Park, il existe une paix sociale sur la question linguistique. L'expérience du bilinguisme fonctionne dans cette communauté. Avec le projet de loi 14, le gouvernement du Québec vient s'attaquer à un problème qui n'existe pas dans l'arrondissement de Greenfield Park.

L'histoire particulière de Greenfield Park démontre l'importance du fait anglophone. Les élus de l'opposition à la Ville de Longueuil croient que ce fait doit être protégé. Les francophones et les anglophones de l'arrondissement de Greenfield Park font preuve de collaboration par rapport au fait linguistique. Cette collaboration s'illustre principalement dans leur façon de faire et dans leurs institutions.

Les élus de l'opposition à la Ville de Longueuil croient qu'il ne faut pas chambarder cette paix sociale. Le statut bilingue de Greenfield Park est une richesse pour ses résidents et la protection de leur statut bilingue doit être préservée.

Peut-être appartiendra-t-il à d'autres générations de se prononcer sur ce sujet, mais les élus de l'opposition à la Ville de Longueuil sont convaincus qu'il n'appartient pas au gouvernement du Québec d'intervenir pour enlever le statut bilingue de l'arrondissement de Greenfield Park.

ⁱ « L'article 12 de la Charte de la Ville de Longueuil (chapitre C-11.3) est modifié par la suppression de la deuxième phrase du premier alinéa. »

ⁱⁱ « L'arrondissement de Greenfield Park est réputé reconnu conformément à l'article 29.1 de la Charte de la langue française (chapitre C-11). Il conserve cette reconnaissance jusqu'à ce qu'elle soit, à sa demande, retirée par le gouvernement en application de l'article 29.1 de cette charte. »

ⁱⁱⁱ « L'Office doit reconnaître, à sa demande:

- 1 une municipalité, lorsque plus de la moitié des résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise;
- 2 un organisme relevant de l'autorité d'une ou de plusieurs municipalités et participant à l'administration de leur territoire, lorsque chacune de ces municipalités est déjà reconnue;
- 3 un établissement de services de santé et de services sociaux visé à l'Annexe, lorsqu'il fournit ses services à des personnes en majorité d'une langue autre que le français.

Le gouvernement peut, sur demande de l'organisme ou de l'établissement qui ne satisfait plus à la condition qui lui a permis d'obtenir la reconnaissance de l'Office, retirer celle-ci s'il le juge approprié compte tenu des circonstances et après avoir consulté l'Office. Cette demande est faite auprès de l'Office qui la transmet au gouvernement avec copie du dossier. Ce dernier informe l'Office et l'organisme ou l'établissement de sa décision. »